

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/805-maree-noire-02.html>

Marée noire (02)

- Châteaubriant - Environnement, écologie, pollution - Environnement -

Date de mise en ligne : janvier 2000

Date de parution : 15 décembre 2003

Page805 -

Ecrit en janvier 2000 :

Après la catastrophe de l'Erika Sanctionner la grande criminalité écologique et instaurer la responsabilité pénale personnelle des PDG

L'association ATTAC (association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens) communique :

« Le désastre écologique et économique provoqué par le naufrage du pétrolier Erika, affrété par la multinationale TotalFinaElf, n'est malheureusement qu'une conséquence de plus de la dictature de la finance sur toutes les activités humaines.

Faisant passer la « création de valeur » en faveur des seuls actionnaires (plus de 6 milliards de résultats nets pour Total en 1998) au dessus de toute autre considération, la direction de TotalFinaElf utilise les multiples ressources que lui offre la déréglementation ultra-libérale dans son secteur d'activité :

« mépris des droits humains, par son appui à la junte militaire birmane en échange de l'acceptation d'un projet gazier

« mépris de toute législation sociale, par l'utilisation de pavillons de complaisance qui exploitent sans vergogne une main d'oeuvre sous-qualifiée et sous-payée ;

« mépris des impératifs écologiques et des droits des générations futures, par l'acceptation délibérée des risques énormes, pour les écosystèmes littoraux, qu'entraîne le recours à des bateaux hors d'âge ou aux certifications de complaisance.

Pour quelques dollars de plus

Tout cela pour gagner quelques dollars de plus et faire grimper le cours de l'action, seule véritable préoccupation du PDG Thierry Desmarest qui, après avoir généreusement offert aux associations de bénévoles une journée de son salaire (22 000 F, sans les stock options), annoncera sans doute bientôt un plan de réduction des effectifs, consécutif à la reprise d'Elf !

ATTAC exige des pouvoirs publics français et communautaires, dont la responsabilité politique est engagée, la mise en place d'urgence de mesures prévoyant, sur le modèle américain, une responsabilité financière illimitée des compagnies pétrolières et autres transporteurs de produits dangereux pour l'indemnisation des frais occasionnés par le nettoyage des côtes et par leur remise en état, ainsi que des préjudices multiformes causés aux activités marines et littorales.

En attendant l'entrée en vigueur de ces mesures, TotalFinaElf doit être mis en demeure par le gouvernement français d'acquitter l'intégralité de ces frais. ATTAC participera à tout mouvement d'opinion dans ce sens

Je paie donc je peux polluer ?

Mais ATTAC ne saurait se satisfaire du principe Â« pollueur-payeur Â» qui, même s'il peut avoir une certaine valeur dissuasive contre la grande criminalité écologique, revient néanmoins à accepter le droit de polluer contre paiement d'un dédommagement. Un tel principe ignore les ravages non quantifiables causés à l'environnement et le franchissement de seuils d'irréversibilité écologique, ainsi que les innombrables détresses humaines qu'aucune somme d'argent ne pourra jamais compenser.

Sans parler de ces dénis du respect de la vie que sont la souffrance et la cruauté infligées aux mammifères et aux oiseaux marins, victimes par milliers de la marée noire.

Le communiqué d'ATTAC poursuit :

Le principe Â« pollueur-payeur Â» doit donc être complété par l'instauration, aux niveaux national, communautaire et international, de la responsabilité pénale personnelle des PDG pour les crimes écologiques commis par leurs sociétés et leurs filiales . (on le fait bien pour les maires)

c'est-à-dire :

â€“ lourdes amendes contre les atteintes au patrimoine de l'humanité que sont les océans et les littoraux, et l'environnement en général

â€“ et mesures préventives draconiennes contre la soif de dividendes (et de stock options) à n'importe quel prix, à laquelle se résume la philosophie des dirigeants des multinationales, et pas seulement de celles du pétrole et des fabricants de produits dangereux.

A cet égard, l'Union européenne, qui prétend vouloir lutter contre les centres financiers Â« off-shore Â», ne saurait sans hypocrisie tolérer ces paradis fiscaux du transport maritime que sont les pavillons de complaisance. D'autant que Malte, où était immatriculé l'Erika, est candidate à l'adhésion à l'Europe.

ATTAC demande avec force aux parlementaires et au gouvernement français, ainsi qu'au Parlement européen, d'exiger de la Commission européenne des propositions sérieuses et rapides pour éliminer ces fléaux que sa passivité et sa complaisance ont fait prospérer.

La direction d'ATTAC exprime sa solidarité avec les populations frappées par la marée noire, et notamment avec les membres de ses comités locaux du littoral Atlantique qui, aux côtés des milliers d'autres bénévoles, des fonctionnaires et des agents des services publics, donnent au pays l'image exemplaire de la défense du bien commun face à l'arrogance et à la cupidité criminelle des multinationales.

Déclaration d'ATTAC, 4 janvier 2000